



MAIRIE
DE
ARTIGNOSC-SUR-VERDON

Code Postal : 83630

Tél. : 04.94.80.70.04

Fax : 04.94.80.77.62

E-Mail : MAIRIE-ARTIGNOSC@wanadoo.fr

Arrête n° 2022-10-064

**ARRETE ABROGEANT LA DELEGATION DE FONCTIONS
DU 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2123-24 ;

Vu la délibération N° 2020-05-14, du 25 mai 2020, portant déclaration de Madame Maria-Teresa LIOTARDO en qualité de troisième adjoint au maire ;

Vu l'arrêté municipal N°2020-05-024 du 29 mai 2020, visé le 08 juillet 2020, portant délégation de fonction au troisième adjoint au maire ;

Considérant que le maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Considérant que les délégations données par le maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

Considérant que la bonne marche de l'administration communale commande de rapporter les délégations consenties à Madame Maria-Teresa LIOTARDO, troisième adjoint au maire ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté N°2020-05-024 du 29 mai 2020, portant délégation de fonctions à Madame Maria-Teresa LIOTARDO, 3^{ème} adjoint au maire, est rapporté ;

L'abrogation de cet arrêté portant délégation de fonctions prend effet à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

Article 2 : L'indemnité de fonctions versée à Madame Maria-Teresa LIOTARDO, adjoint au maire, ne sera plus versée à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté municipal sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles ;
- Madame le Chef du Service de Gestion Comptable de Draguignan ;
- Monsieur le Procureur de la République ;

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON ;

Article 5 : Conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON à l'adresse postale : 5 rue Racine – CS40510 – 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée via l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ARTIGNOSC SUR VERDON,
Le 24 octobre 2022

Le Maire
Serge CONSTANS

